



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

**Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de Conseillers Présents : 14**

**Nombre de Conseillers représentés : 0**

**Début de séance : 20h30**

**Fin de séance : 22h05**

**DATE DE CONVOCATION**  
09/09/2025

**AFFICHAGE LE**  
**29/09/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 9 septembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

**Excusés :**

**Absent :** Marlène Benoit.

**Pouvoirs :**

**Secrétaire :** Laurent Poncet

## MODIFICATION DES TARIFS DU MUSEE

Bénédicte Lavier dresse un bilan satisfaisant à l'issue de la saison estivale 2025 du Musée de la Meunerie.

Elle tient tout d'abord à féliciter Élisa ARNOULD et Céline MILLE, pour leur implication et leur travail. Les idées de développement ont été nombreuses et les actions ont été mises en œuvre pour réaliser ces ambitions. (contact avec les sites touristiques voisins, visites dédiées au personnel de l'office de tourisme...)

Après avoir visité différents sites touristiques du secteur, plusieurs retours ont été fait concernant la billetterie.

Ainsi, les modifications suivantes sont proposées :

### 1. Tarifs

Pour rester attractifs mais aussi être rentables, la grille tarifaire des entrées du Musée pourrait être adaptée de façon, aussi, à être plus en adéquation avec ce qui se pratique dans les musées alentours de même échelle.

Il s'agirait donc de modifier les tranches d'âge de façon à être plus cohérent, soit :

- **Adultes** : à partir de 18 ans révolus
- **Jeunes** : 13 à 17 ans révolus
- **Enfants** : jusqu'à 12 ans révolus

Et proposer une modification des tarifs et attribution de ceux-ci comme suit :

- Augmenter le tarif adulte ou plein à 8 €
- Créer un tarif réduit à 6 € qui pourrait convenir à : la tranche d'âge située entre 13 et 17 ans révolus, étudiants, possesseurs de la carte Avantage Jeune (\*), personnes âgées (+ de 65 ans), chômeurs, personnes en situation de handicap, partenaires (autres musées, etc.), groupes à partir de 10 personnes minimum,
- Créer un tarif enfant à 3 € pour : la tranche d'âge de 7 à 12 ans révolus,
- Laisser la gratuité aux enfants de moins de 7 ans, habitants de Métabief et porteurs de coupons CAJ

(\*) concernant la Carte Avantage Jeune, les possesseurs du carnet ont des coupons de gratuité dans le livret qui accompagne la carte et leur donne donc accès au Musée en échange. Par contre, ceux qui ont déjà utilisé le coupon peuvent bénéficier de la réduction.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

Catégorie	Attribution	Tarif
<b>Plein tarif</b>	+ de 18 ans	8 €
<b>Tarif Réduit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne entre 13 et 17 ans</li> <li>• Étudiants (sur présentation d'un justificatif)</li> <li>• Possesseur Carte Avantage Jeune</li> <li>• Chômeurs (sur présentation d'un justificatif)</li> <li>• Seniors + de 65 ans (sur présentation d'un justificatif)</li> <li>• Personne en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif)</li> <li>• Partenaires</li> <li>• Groupes Adultes à partir de 10 personnes</li> </ul>	6 €
<b>Tarif enfant</b>	Entre 7 et 12 ans	3 €
<b>Gratuit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - De 7 ans</li> <li>• Habitant de Métabief</li> <li>• Coupon CAJ</li> </ul>	0 €

## 2. Moyens de paiements

En retour d'expérience sur le type de public touché, il s'avère que de nombreux visiteurs hors département, ont demandé à régler leur entrée avec des chèques vacances.

Il est donc proposé d'adhérer à l'ANCV.

Le conventionnement est **gratuit** en ligne via un espace dédié pour accepter le Chèque-Vacances. Il n'y a aucun frais, seule une commission de 2.5 % sera prélevée sur le remboursement des Chèques-Vacances.

Il suffira ensuite de modifier l'arrêté de régie ad hoc.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- autorise la modification des tarifs pour le Musée,**
- autorise le recours aux chèques vacances pour le paiement des entrées du Musée,**
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

